

NOTICE SUR NECKER.

NECKER (Jacques) naquit à Genève le 30 septembre 1732. Sa famille était originaire du nord de l'Allemagne. Destiné au commerce, il fit son apprentissage chez un banquier de Genève, puis il fut envoyé à Paris où il entra dans la maison de banque de M. Vernet. Comme un autre banquier devenu célèbre et dont le caractère présente quelque analogie avec le sien, comme M. Laffitte, Necker ne tarda pas à gagner pleinement la confiance de son patron. En 1762, M. Vernet lui prêta une somme considérable, avec laquelle Necker commença des affaires pour son propre compte. Il monta, avec MM. Thelusson, une maison de banque qui devint en peu d'années la première de France. A quarante ans Necker avait fait sa fortune. Son ambition se tourna alors vers des objets plus élevés. Il publia un *Éloge de Colbert*, qui fut couronné par l'Académie française, et il fut chargé de représenter la République de Genève auprès de la cour de France. En même temps, il devenait syndic de la Compagnie des Indes qu'il entreprenait, mais vainement, de défendre contre les justes attaques de l'abbé Morellet. Malgré ses efforts, la Compagnie succomba en 1770. Quelque temps après, Necker publiait son livre *sur la Législation et le Commerce des grains*. Ce livre qui répondait aux préjugés du jour eut un grand succès et valut à Necker une certaine réputation d'Économiste. En 1776, M. de Maurepas proposa d'adjoindre Necker comme directeur du trésor au contrôleur général Taboureaux. La proposition fut agréée par le roi, et ce fut ainsi que Necker entra dans les affaires publiques. L'année suivante, il devint directeur général des finances. Son administration, qui dura jusqu'en 1781, fut marquée par un grand nombre de réformes. Il en a donné lui-même le détail dans son célèbre *Compte rendu*. A son entrée aux affaires le déficit des finances était de 24 millions; lorsqu'il quitta le ministère, le chiffre des recettes dépassait de 10 millions 200,000 liv. celui des dépenses. Il avait obtenu ce résultat en simplifiant les rouages compliqués de la machine financière et en établissant une scrupuleuse économie dans les dépenses. Le chapitre des pensions, gratifications, etc., attira aussi son attention d'une manière toute spéciale; ce chapitre constituait, pour le trésor, une charge de 28 millions; Necker le réduisit considérablement, sans avoir égard aux plaintes des courtisans que la réforme atteignait. Il fit encore une guerre acharnée aux pots de vin, et, comprenant que le grand jour pouvait seul amener la fin de ces trans-

actions honteuses, il donna à toutes les opérations de finances une entière publicité. Les receveurs généraux étaient alors au nombre de quarante-huit, il les réduisit à douze, et les réunit en une compagnie ressortissant du ministère. Il réunit également les receveurs généraux des domaines et des bois en une seule administration. Enfin, il simplifia le service de la maison du roi, modifia ou supprima les mainmortes, les tailles, les corvées, et créa des administrations provinciales chargées de répartir les impôts et d'écouter les plaintes des contribuables. Bref, il reprit en sous-œuvre, quoique d'une main beaucoup plus timide et moins sûre, le plan de réformes tracé par Turgot. Il encouragea la création d'une caisse d'escompte au capital de 12 millions; plus tard, cette institution, renouvelée, agrandie, devint la Banque de France; il établit aussi des monts de piété, pour faire concurrence aux prêteurs sur gages.

Si timides, si incomplètes que fussent les réformes de Necker, elles ne lui suscitèrent pas moins une vive opposition. M. de Maurepas s'apercevant que le banquier genevois gagnait de plus en plus la confiance du roi se joignit aux mécontents. La publication du *Compte rendu*, en suscitant de nouvelles animosités contre Necker, facilita les manœuvres de ses ennemis et hâta la réussite de leurs desseins. En 1781, M. Necker fut obligé de donner sa démission. Sa retraite fut considérée comme une calamité publique, le grand Frédéric s'écria lorsqu'il en reçut la nouvelle : *Ils ont accepté la démission de Necker, cela fait pitié!* Joseph II, Catherine II, la reine de Naples offrirent, mais vainement au ministre disgracié, de le mettre à la tête de leurs finances. Necker aima mieux suivre son célèbre traité de l'*Administration des finances*. Jamais livre, sur des matières aussi arides, n'obtint un succès aussi populaire. En quelques mois on en débita 80,000 exemplaires. Sur ces entrefaites (1783), Calonne fut nommé directeur des finances; pendant son administration les embarras s'accumulèrent avec une effrayante rapidité; pour y mettre fin, le ministre convoqua l'Assemblée des notables, à laquelle il avoua un déficit annuel de 140 millions. Necker prétendait qu'à la sortie du ministère il avait laissé un excédant de recettes de 10 millions, Calonne affirma qu'au lieu de cet excédant il avait trouvé un déficit de 50 millions. Necker offrit au roi d'aller justifier son administration devant les notables. Sur le refus formel qu'on lui opposa, il écrivit sa justification. Calonne ne lui répondit que par une lettre de cachet qui l'exilait à 70 lieues de Paris. Quelques jours plus tard, Calonne tombait à son tour et était remplacé par l'archevêque de Brienne. Le nouveau ministre, plus incapable encore que le précédent, précipita la crise. Le 8 août 1788, un arrêt du conseil prononça la convocation des Etats généraux. En attendant, les affaires allaient de plus en plus mal; le ministre imagina alors de payer les dépenses de l'Etat en billets-monnaie portant intérêts et échéant à la fin de l'année suivante. Les billets-monnaie n'obtinrent aucun crédit, et l'archevêque de Sens fut obligé de se retirer devant la clameur universelle. Désigné par la voix publique, M. Necker arriva pour la seconde fois au ministère. Son avé-

nement rétablit la confiance, les fonds remontèrent, les paiements furent remis au courant, la crise cessa. On régla alors l'organisation des Etats généraux. Ici se trahit l'indécision qui était malheureusement un des traits principaux du caractère de Necker ; longtemps il hésita s'il se prononcerait pour ou contre le doublement du tiers. « Ses perplexités, dit un de ses biographes, » M. Lally Tollendal ¹, ont été à ce point qu'il a eu dans son cabinet un premier rapport imprimé, dans lequel il refusait, au troisième ordre, un nombre de représentants égal à celui des députés des deux ordres supérieurs. Il » donnait seulement à plusieurs grandes villes la satisfaction d'élire un plus » grand nombre de députés. Nous tenons de l'archevêque de Bordeaux (M. de » Cicé) cette particularité jusqu'ici inconnue, mais incontestable. » Quoiqu'il en soit, le 27 décembre, le ministre lut le rapport dans lequel il concluait en faveur de la double représentation. Ce rapport lui valut une popularité immense. Le 5 mai 1789, les Etats généraux s'ouvrirent ; à son apparition, Necker fut salué par les applaudissements à peu près unanimes de l'Assemblée ; il lut, pendant trois heures, un exposé de la situation financière que l'on trouva généralement froid et ennuyeux ; l'Assemblée se retira médiocrement satisfaite du ministre. Cependant Necker ne tarda point à reconquérir sa popularité un moment compromise, en refusant d'assister à la séance royale du 23 juin. A l'issue de la séance, il envoya sa démission. Le roi et la reine le conjurèrent de la reprendre ; Necker y consentit après s'être fait un peu prier, et il fut reconduit chez lui aux applaudissements de la multitude. Le 28 juin, il obtenait du roi la lettre qui consumma la réunion des trois ordres. Cependant la cour continuait ses intrigues, et des ordres étaient donnés pour concentrer des troupes sous Paris. Le 11 juillet, Necker reçut du roi un billet par lequel il lui était enjoint de sortir immédiatement du royaume. Necker venait de se mettre à table lorsqu'on lui apporta ce billet ; il dina néanmoins comme de coutume, fit préparer secrètement une voiture de voyage, et partit avec sa femme sans avoir averti personne. Il se rendit à Bâle en passant par la Belgique. A peine la nouvelle de son départ fut-elle connue que l'émeute gronda dans Paris ; trois jours après la Bastille était prise. Le roi s'empressa de rappeler Necker : le retour du ministre fut une continuelle ovation. Le 30 juillet, Necker se rendait à l'Hôtel-de-Ville où l'attendait l'Assemblée générale des électeurs. Accueilli avec des applaudissements enthousiastes, il se borna à demander une amnistie générale. L'amnistie fut accordée par acclamations ; malheureusement elle ne fut point maintenue ; les démagogues des districts parvinrent, le lendemain même, à la faire révoquer. Ce fut la première amertume que Necker eut à subir après son triomphe ; à quelques jours de distance, il proposa un emprunt de 30 millions pour subvenir aux urgentes nécessités du moment, l'Assemblée le lui refusa ; le 24 septembre, il fut plus heureux lorsqu'il vint proposer à

¹ Biographie universelle.

l'Assemblée d'établir une contribution d'un quart du revenu. Sur la proposition passablement perfide de Mirabeau qui voulait faire peser sur le ministre toute la responsabilité de l'opération, l'Assemblée décida qu'elle acceptait de confiance le plan de Necker. Vinrent les funestes événements des 5 et 6 octobre. Necker comprit alors qu'il était temps de lutter avec fermeté contre l'entraînement révolutionnaire ; malheureusement l'énergie manquait à son caractère ; il se borna à des protestations impuissantes. Egalement haï des jacobins et de la cour, il envoya sa démission en septembre 1790. Il se retira en Suisse ; pendant son voyage il fut insulté et menacé par ce même peuple qui naguère l'avait conduit en triomphe. En 1791, il publia, du fond de sa retraite de Coppet, la justification des actes de son ministère, sous ce titre : *De l'administration de M. Necker par lui-même*. En novembre 1792, il se présenta pour défendre Louis XVI, et il fit paraître, dans l'intérêt de ce malheureux prince, des *Réflexions offertes à la nation française*. Ce plaidoyer lui valut d'être inscrit sur la liste des émigrés et occasionna le séquestre de ses biens, y compris une somme de deux millions qu'il avait déposée au trésor public pour servir de caution à l'approvisionnement de Paris. Cette somme ne fut restituée à sa famille qu'après 1815. En 1796, Necker publia encore un ouvrage en quatre volumes intitulé : *De la Révolution française*, en 1800, un *Cours de morale religieuse* ; enfin, en 1802, ses *Dernières vues de politique et de finances*, dans lesquelles il démasquait les desseins ambitieux du premier consul. Sa fille, M^{me} de Stael, contribua beaucoup, dit-on, à la rédaction de cet ouvrage, et ce fut là l'origine de la persécution qu'elle eut à subir de la part de la police impériale. En 1794, M. Necker perdit sa femme (Suzanne Curchod), personne du plus grand mérite, mais dont l'esprit honnête et élevé manquait de souplesse et de grâce. Dix ans plus tard, le 9 avril 1804, l'ancien ministre de Louis XVI allait rejoindre sa compagne qu'il avait tendrement aimée.

Dans son Histoire de la Révolution française, un écrivain de talent, M. Louis Blanc, a voulu placer Necker sur une sorte de piédestal, en le posant comme un représentant du dogme de la fraternité, en face de Turgot et des physiocrates qui, selon l'écrivain démocrate, représenteraient le dogme de l'individualisme.

Il y a beaucoup d'arbitraire dans la classification de M. Louis Blanc ; assurément Turgot n'était pas un philanthrope moins pur que Necker, assurément l'auteur du préambule de l'Edit de suppression des maîtrises et des jurandes n'aimait pas l'humanité d'un amour moins ardent que l'auteur de la *Législation et du commerce des grains* ; seulement Turgot voyait dans la liberté le moyen d'améliorer la condition des masses, tandis que Necker ne voyait de salut pour le peuple que dans la restriction. L'un et l'autre s'accordaient sur le but, ils ne différaient que sur les moyens. Qui avait raison de Necker et de Turgot ? De ces deux voies, liberté et restriction, laquelle faut-il prendre pour arriver à la fraternité ? Voilà ce qui reste à savoir. M. Louis Blanc incline pour la restriction, les économistes, au contraire, sont d'avis que la liberté vaut

mieux ; mais supposez que l'auteur du livre : *De l'Organisation du travail* se trompe, supposez que les économistes individualistes du XVIII^e siècle, Turgot, Quesnay, Dupont de Nemours, aient été plus pres de la fraternité que les restrictionnistes, Necker, Galiani, et que devient la classification arbitraire adoptée par l'historien de la Révolution française ?

Quoi qu'il en soit, Necker ne méritait guère l'honneur que lui accorde M. Louis Blanc ; son livre *sur la Législation et le commerce des grains* démontre surabondamment qu'il était un pauvre économiste ; sa conduite, au début de la Révolution française, quoique fort honorable, prouve, avec non moins d'évidence, qu'il n'y avait pas en lui l'étoffe d'un grand ministre ; c'était un habile financier de second ordre et un philanthrope honnête, rien de plus !

Voici la liste des œuvres de Necker :

ADMINISTRATION.

Administration (de l') des finances de la France. *Paris, Panckouke. 1784, 3 vol. in-8, ou 1785, 3 vol. in-12.* — Aperçu de la situation des finances. *Paris, de l'Impr. nationale, 1789, 8 pag. in-4.* — Compte rendu présenté au roi au mois de janvier 1781. *Paris, de l'Impr. roy. 1781, in-4 de 116 pag.* — Correspondance de M. Necker avec M. de Calonne. 1787, in-4. — Défense contre M. de Calonne. 1787 in-12. — Dernières vues de politique et de finances offertes à la nation française. *Genève, 1802, in-8.* — Discours dans l'Assemblée des Etats généraux en mai 1789, in-4. — Eclaircissements (nouv.) sur le compte rendu. *Paris, hôtel de Thou. 1788, in-4.* — Esprit de Necker recueilli par Prault). *Londres (Paris, Prault). 1788, in 8.* — Législation (de la) et du commerce des grains. 1775, in-8. — Lettre à M. le président de l'Assemblée nationale du 11 septembre 1789, in-4. — Lettre au roi, 19 mai 1781. *Paris, de l'impr. de F. Didot. 1827, in-8 de 8 pag.* — Mémoire présenté au roi en 1778. — Mémoire sur la liquidation de la dette publique présenté à l'Assemblée nationale. — Mémoire sur les administrations provinciales présenté au roi. *Paris, 1781, in-4.* — Mémoire d'avril 1787, in-8. — Mémoire lu à l'Assemblée nationale le 14 novembre 1789, in-4. — Observations sur l'Avant-propos du Livre-Rouge. 1790, in-4. — Pouvoir (du) exécutif dans les grands États. *Paris, Plassan. 1792, 2 vol. in-8.* — Réflexions présentées à la nation française sur le procès intenté à Louis XVI. 1792, in-8. — Réponse au Mémoire de M. l'abbé Morellet sur la Compagnie des Indes. *Paris, de l'Impr. roy. 1769, in-4.* — Sur l'administration de M. Necker, par lui-même. *Paris, Plassan. 1791, in-8 de 469 pag., et in-12.*

PHILOSOPHIE ET LITTÉRATURE.

Cours de morale religieuse. *Genève. 1800, 3 vol.* — Éloge de J.-B. Colbert, discours qui a remporté le prix de l'Académie française en 1773. *Paris, (Mélanges. T. II.)*

J.-B. Brunet. 1773, in-8. — Importance (de l') des opinions religieuses. *Londres et Paris, Panckouke*. 1788, in-8. — Manuscrits (ses) publiés par sa fille (M^{me} de Staël). *Genève, J.-J. Paschoud; Paris, Le Normand, Treuttel et Wurtz*. 1805, in-8. — Recueil de morceaux détachés, publié par M^{me} de Staël. *Genève, Paschoud*. 1805, 2 vol. in-8. — Révolution (de la) française. 1796, 4 vol. in-8. — Nouvelle édition avec des additions. *Paris, Drissonier*. 1797, 4 vol. in-8. — Sur le bonheur des sots. *Paris, de l'impr. de Didot aîné*. 1782, in-18.

Œuvres (ses) contenant un grand nombre de morceaux inédits. Edition publiée par les soins de M. le baron de STAËL, son petit-fils. *Paris, Treuttel et Wurtz*. 1820-21, 15 vol. in-8.

G. DE M.
